

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf, au 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, le mardi 10 décembre 2019, à 19 heures, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :**

Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Madame Danielle Caron, conseillère au poste numéro 3, est absente.

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

\*\*\*\*\*

**Ouverture de la séance**

Le maire suppléant déclare la séance ouverte à 19 h.

\*\*\*\*\*

**409-12-2019**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
ORDRE DU JOUR - 10 DÉCEMBRE 2019 – 19 h**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX):
  - 03.01 Séance ordinaire du 12 novembre 2019
  - 03.02 Séance extraordinaire du 14 novembre 2019
  - 03.03 Dépôt des candidatures au poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur – 29 novembre 2019
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 04.01 Registre des comptes à payer au 30 novembre 2019
  - 04.02 Registre des comptes à payer au 10 décembre 2019
  - 04.03 Registre des salaires du 27 octobre au 30 novembre 2019

- 04.04 Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière  
- délégation de compétence
- 04.05 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 04.06 Calendrier - Séance du conseil 2020
- 04.07 Paiement des comptes à payer 2019
- 04.08 Adoption du budget 2019 – 19 décembre 2019 – 19 h
- 04.09 Extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil
- 04.10 DHC Avocats - Offres de service en droit municipal et du travail pour l'année 2020
- 04.11 Fédération québécoise des municipalités –  
Renouvellement d'adhésion
- 04.12 Union des municipalités du Québec – Renouvellement d'adhésion
- 04.13 Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides 2020-2021
- 04.14 Reconnaissance d'organismes municipaux
- 04.15 Liste des donateurs et rapport de dépenses – Robert Dolembreux – Scrutin 03 novembre 2019
- 04.16 Lettre d'entente numéro 1 - entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud - CSN, section Municipalité Lac-du-Cerf
- 04.17 Lettre d'entente numéro 2 - entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud - CSN, section Municipalité Lac-du-Cerf
- 04.18 Lettre d'entente numéro 3 - entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud - CSN, section Municipalité Lac-du-Cerf
  
- 05. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 05.01 Autorisation aux procureurs de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf
  
- 06. TRANSPORT
- 06.01 Poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur
- 06.02 Demande de remboursement pour les travaux sur les chemins municipaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 06.03 Demande de remboursement pour les travaux sur les chemins municipaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet projet particulier d'amélioration – Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
- 06.04 Demande d'appui et demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local
- 06.05 Engagement de monsieur Horace Demers au poste de chauffeur-opérateur temporaire
  
- 07. HYGIÈNE DU MILIEU
  
- 08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 09. LOISIRS
  - 09.01 Rando Québec – Renouvellement d’adhésion 2020
  - 09.02 Paiement d’un montant de 300 \$ à la Ferme Stephanic S.E.N.C. - Droit de passage pour l’accès d’un sentier de motoneige sur ses terres privées
- 10. CULTURE
- 11. LACS ET ENVIRONNEMENT
  - 11.01 Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf – Demande de subvention – Prélèvements d’eau 2019
  - 11.02 Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf - estacade
- 12. AVIS DE MOTION
  - 12.01 Avis de motion et présentation d’un projet de règlement numéro 355-2019 régissant les jours et les heures d’ouverture du bureau municipal et abrogeant et remplaçant le règlement 340-2018
- 13. RÈGLEMENTS
- 14. VARIA
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**410-12-2019 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**411-12-2019 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2019**

Il est proposé par Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2019.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

412-12-2019

**Adoption du procès-verbal du dépôt des candidatures au poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur - 29 novembre 2019**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du dépôt des candidatures au poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur en date 29 novembre 2019.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

413-12-2019

**Registre des comptes à payer au 30 novembre 2019**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 30 NOVEMBRE 2019			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1900569	À	M1900570	977,08 \$
C1900571	À	C1900577	1 238,26 \$
L1900578	À	L1900582	11 063,28 \$
P1900583	À	P1900600	15 708,92 \$
<b>TOTAL</b>			<b>28 987,54 \$</b>

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 décembre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

414-12-2019

**Registre des comptes a payer au 10 décembre 2019**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

<b>REGISTRE DES COMPTES À PAYER</b>			
<b>AU 10 DÉCEMBRE 2019</b>			
<b>NO CHÈQUE</b>	<b>À</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>	<b>TOTAL</b>
P1900601	À	P1900603	4 129,20 \$
M1900604			1 868,95 \$
L1900605	À	L1900607	874,73 \$
P1900608	À	P1900611	366,01 \$
<b>TOTAL</b>			<b>7 238,89 \$</b>

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 décembre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

**415-12-2019**

**Registre des salaires pour la période du 27 octobre au 30 novembre 2019**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 27 octobre au 30 novembre 2019, se totalisant 29 464,42\$. Chèques numéro : D1900388 à D1900420.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 décembre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

416-12-2019

**Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière –  
délégation de compétence**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

<b>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF</b>			
<b>REGISTRE DES BONS DE COMMANDE</b>			
<b>DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2019</b>			
<b>NO CHÈQUE</b>	<b>À</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>	<b>TOTAL</b>
ENB1900201	À	ENB1900208	1 159,94 \$
ENB1900209			À VENIR
ENB1900210	À	ENB1900212	140,82 \$
<b>TOTAL</b>			<b>1 300,76 \$</b>

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 décembre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

417-12-2019

**Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, pour dépôt, la déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux : Danielle Ouimet, Caroline Huot, Pierre Métras, Danielle Caron, Jacques de Foy, Raymond Brazeau et Robert Dolembreux.

Que le relevé du secrétaire-trésorier identifiant les élus qui ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires soit envoyé au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**ADOPTÉE**

**Calendrier – Séances du conseil 2020**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le **calendrier de ses séances ordinaires** pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront :

 <b>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF</b> <b>CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRE</b> <b>POUR L'ANNÉE 2020</b>			
<b>Endroit : Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf</b> <b>19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf</b>			
JOUR	DATE	MOIS	HEURE
Mardi	21	Janvier	19 h
Mardi	11	Février	19 h
Mardi	10	Mars	19 h
Mardi	14	Avril	19 h
Mardi	12	Mai	19 h
Mardi	9	Juin	19 h
Mardi	14	Juillet	19 h
Mardi	25	Août	19 h
Mardi	15	Septembre	19 h
Mardi	13	Octobre	19 h
Mardi	10	Novembre	19 h
Mardi	8	Décembre	19 h

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTÉE**

**419-12-2019      PAIEMENT DES COMPTES À PAYER 2019**

ATTENDU      que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit faire la fermeture des livres au 31 décembre 2019;

ATTENDU      que les factures de la fin décembre 2019 devront de préférence être réglées en décembre 2019 afin de faciliter la fermeture;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer les transferts de fonds nécessaires ainsi que le paiement de tout compte à payer en 2019 et que cette liste de comptes soit présentée à la séance de janvier 2020 pour approbation.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**420-12-2019      ADOPTION DU BUDGET 2019 – 19 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance extraordinaire relativement à l'adoption des prévisions budgétaires 2020 se tienne le jeudi 19 décembre 2019 à 19 heures. Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**421-12-2019      EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT que le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages (art. 6, al. 4 Loi sur l'éthique).

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que les dons, marques d'hospitalité et autres avantages qui doivent être déclarés sont ceux :

- qui ne sont pas de nature purement privée ou visés par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 (qui peuvent influencer l'indépendance de jugement de l'élu dans l'exercice de ses fonctions ou qui risquent de compromettre l'intégrité); et
- dont la valeur excède la valeur fixée au Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par la municipalité (laquelle ne peut excéder 200 \$) (art. 6, al. 2 Loi sur l'éthique).

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (art. 6, al. 1, par. 4° Loi sur l'éthique).

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de la dernière année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la déclaration de la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 10 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**422-12-2019**

**DHC AVOCATS - OFFRE DE SERVICES 2020**

CONSIDÉRANT que la firme DHC AVOCATS nous offre le renouvellement du service illimité de consultations téléphoniques pour l'année 2020, et ce, au même tarif que l'an dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf accepte l'offre de services de la firme DHC AVOCATS pour l'année 2020 au montant de 400 \$ plus les taxes applicables, payable en 2020.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 décembre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

423-12-2019

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) –  
RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION POUR L'ANNÉE  
2020**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour une contribution pour l'année 2020 de 1 115,79\$ taxes incluses. Payable en 2019.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 décembre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

424-12-2019

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC –  
RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION POUR L'ANNÉE  
2020**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour une contribution pour l'année 2020 de 114,98\$ taxes incluses. Payable avant le 15 mars 2020.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 décembre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

425-12-2019

**Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides -  
Renouvellement de notre publicité**

CONSIDÉRANT que le Guide et la carte touristiques des Hautes-Laurentides sont distribués dans plusieurs points stratégiques de notre région et qu'ils sont également présents dans de nombreux kiosques d'informations touristiques au-delà de nos frontières régionales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux, appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre publicité dans la 28<sup>e</sup> édition du Guide et de la carte touristiques des Hautes-Laurentides en occupant le même espace publicitaire que l'an dernier au coût de 1 995 \$ (taxes en sus) payable en 2020.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 décembre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

426-12-2019

**Reconnaissance des organismes aux fins du programme  
d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de  
l'Union des municipalités du Québec (UMQ)**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les organismes suivants œuvrant sur le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf demandent à être reconnus par ce Conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ : l'Association pour la protection du lac Mallonne et l'Association pour la protection de l'environnement du lac Baptiste-Lefebvre et lac Long;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Lac-du-Cerf reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'UMQ, les organismes suivants : l'Association pour la protection du lac Mallonne et l'Association pour la protection de l'environnement du lac Baptiste-Lefebvre et lac Long.

**ADOPTÉE**

427-12-2019

**Dépôt des formulaires DGE-1038 – Candidat aux élections du 3 novembre 2019**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt les formulaires DGE-1038 du candidat aux élections du 3 novembre 2019, soit : Monsieur Robert Dolembreux, conseiller au poste numéro 6.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

428-12-2019

**Lettre d'entente numéro 1 entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et le Syndication des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud – CSN, section Municipalité Lac-du-Cerf**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la lettre d'entente n° 1 entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud - CSN, section Municipalité Lac-du-Cerf et d'autoriser la mairesse, Danielle Ouimet, et la directrice générale, Jacinthe Valiquette, à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

Cette résolution abroge la résolution numéro 380-11-2019.

Une copie de la lettre d'entente n° 1 est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

429-12-2019

**Lettre d'entente numéro 2 entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et le Syndication des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud – CSN, section Municipalité Lac-du-Cerf**

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la lettre d'entente n° 2 entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud - CSN, section Municipalité Lac-du-Cerf et d'autoriser la mairesse, Danielle Ouimet, et la directrice générale, Jacinthe Valiquette, à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

Cette résolution abroge la résolution numéro 381-11-2019.

Une copie de la lettre d'entente n° 2 est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**Lettre d'entente numéro 3 entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et le Syndication des travailleuses et travailleurs de la Liève-Sud – CSN, section Municipalité Lac-du-Cerf**

Monsieur Normand Gougeon, président syndical a téléphoné à la directrice générale, le mardi 10 décembre 2019, pour lui mentionner que monsieur Sylvain Rochon de la CSN lui a mentionné qu'il n'avait pas besoin de lettre d'entente puisque la municipalité a créé un poste permanent. En créant un poste permanent, la municipalité n'est pas dans l'obligation d'afficher le poste de journalier vacant puisqu'il a été comblé par le poste de chauffeur-opérateur permanent.

\*\*\*\*\*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

430-12-2019

**Autorisation aux procureurs de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-13466-10-19, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me Audrey Sénécal de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me Audrey Sénécal de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE**

## **TRANSPORT**

431-12-2019

### **Poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a fait paraître des offres d'emploi pour le poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des ressources humaines en date du 9 décembre 2019;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager, monsieur Sylvain Aubin au poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur. Cet engagement est conditionnel à la réception de l'attestation de vérification de casier judiciaire délivrée par Identité Québec.

### **NATURE DU POSTE**

Monsieur Sylvain Aubin est engagé au poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur à titre de « Personne salariée à l'essai ».

« Personne salariée à l'essai » : désigne toute personne salariée qui ne compte pas six (6) mois de service pour l'Employeur, mais qui est stagiaire en vue d'obtenir un poste. Cependant, les parties peuvent convenir, par écrit, de prolonger ladite période d'essai.

L'Employeur peut mettre fin à l'emploi d'une personne salariée à l'essai, autre que celle qui provient de la liste de rappel. Cette terminaison d'emploi ne peut être sujette à la procédure de grief ou d'arbitrage.

### **SOMMAIRE DU POSTE**

Avec la collaboration et sous l'autorité de la direction générale, le titulaire du poste sera responsable de la voirie, des infrastructures municipales et des travaux publics. Il agira aussi à titre de chauffeur-opérateur.

### **PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS**

#### **Inspecteur des travaux publics**

- Établir le calendrier des travaux et voir à l'exécution de ces derniers;
- Voir à l'entretien préventif des infrastructures municipales;
- Coordonner et exécuter les opérations reliées au déneigement;
- Superviser et coordonner le personnel et les entrepreneurs;
- Effectuer le suivi des plaintes et des requêtes;
- Voir à la gestion des équipements municipaux (matériels roulants et autres);

- Préparer et gérer le budget et les approvisionnements;
- Voir à la préparation d'estimation, d'appel d'offres, de demande de soumissions et de demande de subventions;
- Préparer tout rapport requis;
- Assurer l'application stricte des normes et procédures en matière de santé et de sécurité au travail;
- Surveiller et exécuter tous travaux municipaux;
- Voir à la gestion des cours d'eau;
- Agir comme répartiteur auprès des chauffeurs-opérateurs en hiver.

### **Chauffeur-opérateur**

- Conduire et opérer divers véhicules avec ou sans équipement tels que: camion, chasse-neige, excavatrice, véhicule tout terrain, etc.
- Effectuer l'entretien général des machineries lourdes et des équipements municipaux;
- Effectuer des travaux de soudure;
- Effectuer les travaux d'entretien dans les parcs municipaux;
- Manipuler certains outils (scie à chaîne, débroussailleuse, perceuse, etc.)
- Exécuter divers travaux manuels d'entretien général (émondage, raclage, balayage de rues, menuiserie, tonte de pelouse, signalisation, etc.)
- Respecter les consignes de santé et sécurité au travail
- Effectuer toute autre tâche connexe à son poste et exigée par la direction.

### **EXIGENCES**

- Détenir un diplôme d'études collégiales ou toute autre formation et expérience jugée équivalente et pertinente;
- Posséder plus de deux (2) années d'expérience dans des fonctions similaires en milieu municipal;
- Bonne connaissance de la langue française parlée et écrite, anglais un atout;
- Maîtrise de la Suite Microsoft Office et des outils informatiques appropriés;
- Connaissance du milieu municipal, un atout;
- Détenir un permis de classe 3 valide;
- Expérience pertinente en conduite de véhicules de déneigement (6 roues et 10 roues);
- Flexibilité de travail (l'hiver : horaire sur semaine et fin de semaine, de jour, de soir et de nuit);
- Attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;

### **CONDITIONS DE L'EMPLOI**

Statut du poste : Personne salariée régulière - temps complet

**HORAIRE DE TRAVAIL:**

**En période estivale (de la mi-avril à la mi-novembre)**

Sous réserve de dispositions contraires, la semaine de travail est de quarante (40) heures. L'horaire de travail est le lundi de 8 h à 12 et de 12 h 30 à 17 h, du mardi au jeudi de 7 h 30 à 12 et de 12 h 30 à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h.

**En période hivernale (de la mi-novembre à la mi-avril)**

Sous réserve de dispositions contraires, et ce, à compter de la mi-novembre jusqu'à la mi-avril, la semaine de travail est de quarante (40) heures réparties sur cinq (5) jours. L'Employeur ne peut obliger une personne salariée à effectuer plus de douze (12) heures consécutives sans lui accorder une période de repos de huit (8) heures consécutives.

**ENTRÉE EN FONCTION :** 6 janvier 2020

**RÉMUNÉRATION:** 26,96 \$ de l'heure

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 décembre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

432-12-2019

**Demande de remboursement pour les travaux sur les chemins municipaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Dossier n° 00027903-1 – 79015 (15) – 2019-07-17-61**

ATTENDU que la Municipalité de Lac-du-Cerf a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATIENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyée par le conseiller Robert Dolembreux et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de Lac-du-Cerf approuve les dépenses d'un montant de 33 673,08 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

433-12-2019

**Demande de remboursement pour les travaux sur les chemins municipaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projet particulier d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) - – Dossier n° 00028809-1 – 79015 (15) – 2019-10-23-26**

ATTENDU que la Municipalité de Lac-du-Cerf a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyée par le conseiller Jacques de Foy et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de Lac-du-Cerf approuve les dépenses d'un montant de 33 673,08 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

434-12-2019

**Demande d'appui et demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local**

CONSIDÉRANT que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Lac-du-Cerf appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon).

Que la municipalité de Lac-du-Cerf participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la députée, Chantale Jeannotte, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

**ADOPTÉE**

435-12-2019

**Engagement de monsieur Horace Demers au poste de chauffeur-opérateur temporaire**

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'engagement de monsieur Horace Demers en date du 4 décembre 2019 comme suit :

**CHAUFFEURS-OPÉRATEURS TEMPORAIRES**

**NATURE DU POSTE**

Personne salariée temporaire

Sous l'autorité de l'inspecteur municipal, les postes consistent à remplacer occasionnellement lors d'absences ponctuelles: remplacement, maladie, vacances, etc.

Sous l'autorité de l'inspecteur municipal, le titulaire conduit et opère divers véhicules avec ou sans équipement, tels que : camion, chasse-neige, excavatrice, etc. Il manipule certains outils et effectue des travaux d'entretien et de réparation, de déneigement, divers travaux manuels d'entretien général et autres travaux municipaux.

**DESCRIPTION SOMMAIRE DES TÂCHES :**

Les personnes retenues réalisent divers travaux de voirie :

- Entretien des chemins d'hiver et d'été
- Entretien général des machineries lourdes et des équipements municipaux
- Soudure
- Toutes autres fonctions et tâches connexes déterminées par le conseil

**QUALIFICATIONS:**

- Permis de conduire classe 3 valide
- Expérience pertinente en conduite de véhicule de déneigement ( 6 et 10 roues)
- Expérience pertinente dans un poste similaire
- Attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction
- Capacité à travailler sous autorité et en équipe
- Flexibilité de travail (horaire sur semaine et fin de semaine, de jour, de soir et de nuit)
- Bonnes habiletés dans les travaux manuels
- Excellente santé

**RÉMUNÉRATION:**

22,81 \$ de l'heure

**ADOPTÉE**

c. c. Monsieur Jacques Caron, représentant syndical Lac-du-Cerf

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 décembre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

**LOISIRS**

**436-12-2019**

**RANDO QUÉBEC – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2019**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à Rando Québec pour l'année 2020 pour la somme de 200 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 décembre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

**437-12-2019**

**Paiement d'un montant de 300 \$ à la Ferme Stephanic S.E.N.C. - Droit de passage pour l'accès d'un sentier de motoneige sur ses terres privées**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer un montant de 300 \$ à la Ferme Stephanic S.E.N.C. pour un droit de passage pour l'accès d'un sentier de motoneige sur ses terres privées.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 décembre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

**LACS ET ENVIRONNEMENT**

**438-12-2019**

**Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf -  
Demande de remboursement des frais de surveillance**

CONSIDÉRANT que par le passé le Conseil municipal a appuyé les Associations riveraines des lacs, situées sur le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf, en remboursant 50% de leur facture de prélèvement d'échantillons d'eau dans le cadre du programme Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL), et ce, conditionnellement aux disponibilités budgétaires de la municipalité de Lac-du-Cerf et à la réception de la facture et à la transmission du rapport ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des membres du conseil de rembourser une somme de 476,00\$ à l'Association pour les frais de surveillance volontaire du Petit lac du Cerf et du Grand lac du Cerf pour l'année 2019 (952\$ @ 50 %).

Il est de plus autoriser que la secrétaire-trésorière fasse un transfert de fonds du poste 02-470-00-521-00 Protection des lacs de 300 \$ au poste 02-460-11-411-00 Service d'analyse des cours d'eau.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 décembre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

439-12-2019

**Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf – Demande d’aide financière pour l’achat d’une estacade dans la baie Valiquette**

CONSIDÉRANT que l’Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf a fait l’achat d’une estacade pour une section de la baie Valiquette afin d’interdire les embarcations de circuler dans une zone de myriophylle à épis;

CONSIDÉRANT que l’Association demande une aide financière pour ladite estacade;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accorder une aide financière de 1000 \$ à l’Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf pour l’achat de l’estacade le 31 juillet 2019.

Ce montant sera versé en janvier 2020.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu’il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 décembre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

440-12-2019

**Avis de motion et présentation d’un projet de règlement numéro 355-2019 régissant les jours et les heures d’ouverture du bureau municipal et abrogeant et remplaçant le règlement 340-2018**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Jacques de Foy qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 355-2019 régissant les jours et les heures d’ouverture du bureau municipal et abrogeant et remplaçant le règlement 340-2018.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et des copies sont mises à la disposition du public.

**ADOPTÉE**

**Période de questions**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

\*\*\*\*\*

441-12-2019

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 18.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

\*

Danielle Ouimet  
maire  
trésorière

Jacinthe Valiquette  
directrice générale et secrétaire-

*Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

Danielle Ouimet  
maire